



HERVE PUPIER

FORMATION EDUCATION CANINE POUR PARTICULIERS

H*

La méthode canine adaptative

PRÉPARÉ PAR :

Hervé Pupier Responsable

SITE:

www.hervepupier.com

PREAMBULE

Bien souvent, les maitres recherchent un éducateur canin, ou l'un des nombreux spécialistes ou se prétendant comme tel, lorsqu'il rencontre un ou plusieurs problèmes avec leur chien.

Bien souvent, les maitres n'ont pas toujours le temps de pouvoir accorder 1 à 2 heures par semaine et ce pendant des mois à travailler avec leur chien dans un centre d'éducation canine de quelque nature qu'il soit.

Bien souvent, les maitres ne trouvent tout simplement pas un centre d'éducation canine quel qu'il soit dans leur environnement immédiat. Bien souvent, les méthodes et techniques employées ne leur conviennent pas ou/et n'apportent pas les résultats souhaités et recherchés. Bien souvent, les maitres n'obtiennent pas les connaissances théoriques nécessaires à une bonne compréhension des tenants et des aboutissants psychologiques des actions entreprises.

Bien souvent, le nombre de chiens travaillés en même temps que le leur, ne permet pas une approche, des explications, et une prise en charge individuelles et spécifiques à leur cas et à leur chien.

Parce que cette formation vous permettra en tant que maitres, non seulement d'avoir un travail individuel et donc des explications, des méthodes et techniques individualisées et adaptées à chaque cas, mais vous permettra aussi d'avoir les connaissances théoriques et techniques suffisantes pour poursuivre et continuer l'éducation du chien mais aussi et surtout de savoir comment réagir et vous adapter aux fluctuations comportementales du chien et donc de prévenir tous troubles du comportement, plutôt que d'avoir à les solutionner, une fois installés.

PUBLIC CONCERNE

- Tout particulier déjà en possession d'un chiot (4 mois révolus) ou d'un chien. • Formation avec chiot ou chien obligatoire. .
- Tout particulier ayant un chiot ou un chien et désirant acquérir des connaissances suffisantes, qu'elles soient théoriques et techniques. .
- Tout particulier souhaitant obtenir une communication saine et intelligente avec leur chien ou chiot. .
- Tout particulier souhaitant avoir une relation et une obéissance de leur chiot ou chien, dans une logique saine de communication intuitive et émotionnelle, sans utilisation systématique ou permanente de nourriture ni artifices mécaniques. .
- Tout particulier désireux d'avoir une lecture des signaux canins non figée et non stéréotypée, fluctuante suivant les situations. .
- Tout particulier souhaitant savoir comment s'adapter aux situations et aux réactions de leur chiot ou chien

OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

Vous avez choisi de venir passer une semaine avec votre chien chez nous afin d'acquérir des connaissances suffisantes aussi bien théoriques que techniques.

Parce qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Cette semaine chez nous, avec nous, vous apportera tous les éléments théoriques et techniques :

- À un bon démarrage éducatif de votre chiot ou chien
- Aux techniques de travail d'apprentissage et de mise en place des exercices. •
- Les méthodes d'apprentissage à l'obéissance • Sociabilité congénères, humains, enfants. • Préparation à une vie sociale équilibrée. •
- Eviter les troubles du comportement du chien (peur, agressivité, fugue, destruction, désobéissance etc....). •
- A savoir comment réagir face à tel ou tel comportement du chiot ou du chien. •
- Prise en charge globale et individuelle du couple Maitre-chien.

CALENDRIER DES FORMATIONS

Cette formation est très spécifique et elle intéresse beaucoup de personnes.

Les dates officielles pour se trouver sur le calendrier des formations Téléchargeable sur le site internet :
<http://www.hervepupier.com/images/PDF/calendrier-formations-HP.pdf>

D'autres dates peuvent venir s'ajouter au fur et à mesure en fonction des demandes.

Le nombre de participants avec chien est restreint.
 Si vous souhaitez assister à cette formation par prévention, sans chien, merci de nous contacter.

DUREE

Durée de la formation

- Durée : 5 journées soit 30 heures de formation
- Horaire : Lundi à Vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Hébergement

Nous sommes dans le Lot et Garonne mais situés aussi près des départements du Gers et des Landes. Vous n'aurez donc pas de mal à trouver différents lieux d'hébergement.

Le centre de formation ne s'occupe de vos recherches de l'hébergement ni des repas et nous vous invitons à faire vos recherches dans les alentours de Sainte Maure de Peyriac (47170)

Plus de renseignements sur les hébergements en vous inscrivant sur le groupe facebook dédié aux stagiaires en formation.

Lieu de la formation

HERVE PUPIER

Lieu dit Montalivet

2061 route de Sos

47170 Sainte Maure de Peyriac

(Lot et Garonne – Nouvelle Aquitaine)

INFORMATIONS PRATIQUES

Prix de la formation CHIENS EDUCATION CANINE PARTICULIERS

Le tarif de cette formation est de:

- **Formation avec chien :**

1317,00 Euros dont :

658,50 Euros lors de votre inscription

et solde, soit 658,00 Euros le jour d'entrée en formation.

- **Formation sans chien :**

Nous consulter

Inscription

- Vous pouvez vous inscrire à cette formation en ligne en utilisant la boutique
- Vous pouvez également vous inscrire en renvoyant le présent dossier d'inscription, après l'avoir rempli soigneusement à l'adresse indiquée , accompagné du règlement de l'acompte
- Des réception de votre inscription, une confirmation de celle ci vous sera envoyée.

Prochaines formations

Vous trouverez sur notre site www.hervepupier.com le calendrier des formations.

Inscrivez-vous suffisamment à l'avance pour être certain d'obtenir une place.

INFORMATIONS PRATIQUES

Merci de nous retourner votre dossier d'inscription ci après, accompagné de :

- Copie carte de tatouage
- Copie carnet de vaccinations (Carré Hépatite Parvovirose Leptospirose). Les vaccins Rage et Toux du chenil ne sont pas obligatoires mais fortement conseillés.
- Votre acompte par chèque bancaire ou virement bancaire sauf si vous avez déjà réglé celui-ci en passant par la boutique.

DOSSIER D' INSCRIPTION

FORMATION POUR PARTICULIER EN EDUCATION CANINE

Ce dossier d'inscription fait office de contrat entre les parties accompagné des conditions générales de vente et d'exécution du contrat et le règlement intérieur. Merci de cocher les bonnes cases.

Je soussigné :

Nom et Prénom :

Habitant à :

Adresse:

Code Postal :

Ville :

Téléphone Fixe :

Mobile :

Mail :

M'inscris à la Formation « Chiens Education canine pour particuliers » **session du:**

Sans chien. Nous contacter préalablement

Avec chien

(Merci de fournir la copie de la carte de tatouage et vaccins du chien accompagnant. Attestation d'assurance si chien catégorisé.).

- Formation avec chien :

1317.00 Euros dont :

658,50 Euros lors de votre inscription et solde, soit 658,50 Euros le jour d'en

- **Formation sans chien** :

Nous consulter préalablement

Fait le

à

Signature (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'EXECUTION DU CONTRAT

En faisant usage de ce site ou en nous renvoyant votre inscription par mail ou courrier vous déclarez accepter l'ensemble des conditions générales suivantes. Ces mentions ne sont pas listées de manière exhaustive, de ce fait les droits de Hervé Pupier ne se trouvent pas limités à ces dispositions.

Nous nous efforçons de mettre à la disposition des utilisateurs de ce site, des informations fiables et mises à jour, toutefois d'éventuelles erreurs ou omissions peuvent apparaître. Dans ce cas, nous remercions les utilisateurs du site de nous en faire part en nous contactant via le formulaire de contact

Art 1 – Parties

D'UNE PART,

LE FORMATEUR

MONSIEUR PUPIER HERVE

Domicilié À : Montalivet .2061 rte de Sos- 47170 Sainte Maure de Peyriac France

N° SIRET: 811 491 554 00028

hp@hervepupier.com- 06 24 72 58 78

Et

D'AUTRE PART,

LE CLIENT

Personne qui achète la prestation telle que définie dans les Conditions particulières

ART. 2 – Objet

**PRESTATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES PROJETS
PROFESSIONNELS DANS LES METIERS DE L'EDUCATION ET DE LA REEDUCATION
CANINE ET PRESTATIONS AUX PARTICULIERS**

Toute modification donnera lieu à la signature d'un avenant, ou résultera d'un échange de courriels entre les Parties, portant la mention "Bon pour accord" de chacune d'elles.

Les dates, horaires et lieux des formations sont déterminées dans les Conditions particulières.

Le Formateur principal, Hervé PUPIER, se réserve la possibilité de se substituer à tout moment un confrère ou une consœur et/ou de proposer une nouvelle date, en cas d'empêchement, ce que le Client accepte dès à présent.

Le Client déclare connaître les méthodes et la philosophie de travail de Hervé Pupier et de ses collaborateurs éventuels. Aucune demande ne pourra par conséquent être formulée à l'encontre du formateur principal Hervé Pupier sur le prétexte que son travail et enseignement ou le travail et l'enseignement d'un collaborateur ne conviendrait pas au Client ou aux personnes représentées.

Signature

ART. 1 – TVA

Le FORMATEUR déclare que la TVA n'est pas applicable à cette opération (art 293.B du CGI). Tous les prix indiqués sont donc HT.

1.1 PRIX DES FORMATIONS

Le Client reconnaît que les prix contenus dans ce contrat sont garantis pour la formation choisie et à la date de session choisie à partir du moment de l'envoi de ce contrat. Pour les inscriptions en ligne, le client s'engage à renvoyer son contrat signé sous 15 jours.

Par suite de la signature du contrat, le Client pourra choisir de passer à une formation supérieure. L'inverse n'est pas autorisé. Ce choix devra être fait au plus tard quinze (15) jours avant la date initialement prévue pour la formation initialement choisie et résulter soit de la signature d'un avenant au contrat soit d'un échange de courriels entre les Parties. Ce changement est naturellement soumis à l'accord et la disponibilité du formateur ainsi qu'à la place disponible.

1.2 PRIX TOTAL

Voir récapitulatif du prix de la prestation dans les Conditions particulières du contrat

1.3 MODALITÉS DE PAIEMENT

Pour réserver une formation pour la date d'une session choisie, le Client doit signer le présent contrat et payer un acompte OU des arrhes* correspondant à cinquante pour cent (50%) de la somme totale. Le second versement de cinquante pour cent (50 %, étant dû, au plus tard, la jour d'entrée en formation avant son déroulement.

A défaut du paiement de l'acompte dans les sept (7) jours à compter de la date de la commande, l'inscription pourra être annulée par le Formateur, qui en informera le Client par tout moyen.

Tout retard de paiement donnera lieu au paiement d'intérêts au taux intérêt légal multiplié par trois, exigibles de plein droit et sans mise en demeure ou rappel, et le Formateur sera en droit de ne pas effectuer la formation dans l'attente du paiement complet.

Signature

ART. 2 – Collaboration

COLLABORATION DES PARTIES

Les Parties reconnaissent que le bon déroulement de la prestation de formation dépend de leur capacité à collaborer pour atteindre l'objectif souhaité, étant rappelé qu'à l'impossible nul n'est tenu, l'obligation du formateur reste une obligation de moyens, et non une obligation de résultat.

Chacune des Parties s'engage individuellement à collaborer en toute bonne foi pour contribuer à la bonne exécution de l'ensemble des obligations du présent accord.

Tout manquement grave à cette obligation pourra justifier la non-exécution de l'obligation qui dépend de cette collaboration par la ou les autres Parties.

ART. 3 – Droits d'auteur & Droit à l'image

3.1 DROITS D'AUTEUR DU FORMATEUR

Le Client reconnaît que les cours théoriques réalisées par le Formateur restent l'œuvre originale de ce dernier, qui seul détient des droits d'auteur dessus.

Le Client reconnaît ne pouvoir par conséquent faire qu'une utilisation personnelle, dans le cadre purement personnel. Toute autre utilisation, à titre onéreux ou non, fera l'objet de poursuites.

Il en est de même de toutes les marques déposées et logos déposés à l'INPI par le formateur

Le Client reconnaît que toute violation de sa part est susceptible d'entraîner des poursuites, notamment sur le fondement de la contrefaçon de droits d'auteur, délit civil et pénal.

3.2 DROIT À L'IMAGE DES PERSONNES PHOTOGRAPHIÉES OU FILMÉES

Le Client signe le jour d'entrée en formation un document nommé « Contrat de cession

de droit à l'image », qui sera annexé à son contrat. Le client peut accepter ou refuser l'utilisation de son image ou celle de son chien ou les deux.

Ce même document interdit au client toutes prises de photos ou de vidéos sur les lieux de formation, sauf accord écrit et signé par les deux parties.

Cet accord prévoira que les personnes photographiées ou/ et filmées avec leur accord acceptent que les photographies et vidéos les représentant puissent être utilisées par le formateur – pour une durée de cinq (5) ans renouvelables tacitement selon les mêmes termes et pour une même durée, et ainsi de suite – sur les supports suivants :

Signature

Tous les cas ci-dessous

Site web/portfolio virtuel et réseaux sociaux du formateur

Tous supports promotionnels de l'activité du formateur, notamment cartes de visite, books, flyers, affiches

Illustration dans le cadre d'une formation dispensée par le formateur

Le formateur s'interdit de faire un usage des images précitées dépassant les utilisations visées, sauf nouvel accord écrit entre les Parties.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos ou/ et des vidéos ne devront naturellement pas porter atteinte à l'image et/ou à la réputation des personnes photographiées ou filmés ou du formateur

Le Client déclare connaître les règles en matière de droit à l'image des enfants, et notamment la loi n° 2024-120 du 19 février 2024 visant à garantir le respect du droit à l'image des enfants.

ART. 4 – Données personnelles

4.1 OBJET DU TRAITEMENT FINALITÉ ET BASE LÉGALE

Le formateur dispose d'un site internet dont l'url est www.hervepupier.com

Ce site permet de recevoir les inscriptions aux formations de ses clients

Les données collectées à cette occasion sont enregistrées et traitées dans un fichier clients.

Ce fichier permet de :

- Gérer les inscriptions, le paiement et la confirmation de l'inscription.**
- Mener des opérations de marketing (fidélisation, promotions) et adresser des publicités par courriel auprès de ses clients qui ne s'y sont pas opposés ou qui l'ont accepté :**
 - Sur des produits analogues à ceux qu'ils ont commandés.**
 - Sur d'autres produits proposés par le formateur.**

4.2 BASES LÉGALES DES TRAITEMENTS

Gestion des commandes : la base légale du traitement est l'exécution d'un contrat (Cf. article 6.1. b) du Règlement européen sur la protection des données).

Envoi de sollicitations commerciales par courriel sur des produits analogues à ceux commandés par les clients : la base légale du traitement est l'intérêt légitime du formateur (Cf. article 6.1.f) du Règlement européen sur la protection des données, à savoir promouvoir les produits du formateur auprès de ses clients.

Signature

Envoi de sollicitations commerciales par courriel sur d'autres produits proposés par le formateur : la base légale du traitement est le consentement (Cf. article 6.1.a) du Règlement européen sur la protection des données, comme l'exige l'article L. 34-5 du code des postes et des communications électroniques.

Transmission de l'adresse électronique aux partenaires commerciaux : la base légale du traitement est le consentement (Cf. article 6.1.a) du Règlement européen sur la protection des données, comme l'exige l'article L. 34-5 du code des postes et des communications électroniques.

4.3 CATÉGORIES DE DONNÉES

Identité : civilité, nom, prénom, adresse, adresse de livraison, numéro de téléphone, adresse électronique, date de naissance, code interne de traitement permettant l'identification du Client, données relatives à l'enregistrement sur des listes d'opposition.

Données relatives aux commandes : numéro de la transaction, détail des achats, montant des achats, données relatives au règlement des factures (règlements, impayés, remises).

Données relatives aux moyens de paiement : numéro de carte bancaire, date de fin de validité de la carte bancaire, cryptogramme visuel (lequel est immédiatement effacé).

Données nécessaires à la réalisation des actions de fidélisation et de prospection : historique des achats.

4.4 DESTINATAIRES DES DONNÉES

Les services clients et facturation du formateur sont destinataires de l'ensemble des catégories de données.

4.5 DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Données nécessaires à la gestion des commandes et à la facturation : pendant toute la durée de la relation commerciale et dix (10) ans au titre des obligations comptables.

Données nécessaires à la réalisation des actions de fidélisation et à la prospection : pendant toute la durée de la relation commerciale et trois (3) ans à compter du dernier achat.

Données concernant les listes d'opposition à recevoir de la prospection : trois (3) ans.

Données relatives aux moyens de paiement : ces données ne sont pas conservées par le formateur ; elles sont collectées lors de la transaction et sont supprimées dès le règlement complet de l'achat.

4.6 LES DROITS DU CLIENT ET/OU DES PERSONNES

Si le Client ne souhaite plus recevoir de publicité de la part du formateur (exercice du droit d'opposition ou retrait d'un consentement déjà donné), il peut le contacter via hp@hervepupier.com

Signature

Si, après avoir consenti à ce que ses données soient transmises aux partenaires commerciaux, le Client souhaite revenir sur ce choix et ne plus recevoir de publicité de leur part, il peut le contacter via hp@hervepupier.com

Le Client peut accéder aux données les concernant, les rectifier ou les faire effacer. Il dispose également d'un droit à la portabilité et d'un droit à la limitation du traitement de ses données personnelles (il peut consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur les droits qu'ils ont chacun sur leurs données personnelles propres).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, ils peuvent contacter le formateur :

Par voie électronique : hp@hervepupier.com

Par courrier postal : Hervé Pupier Montalivet 2061 Rte de Sos. 47170 Sainte Maure de Peyriac

Si le Client estime, après avoir contacté Monsieur Hervé Pupier, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

ART. 5 – Changements

Changements de date – Annulation Cas de force majeure

5.1 FORCE MAJEURE EMPÊCHANT LE FORMATEUR DE RÉALISER SA PRESTATION

En cas d'empêchement du Formateur principal Monsieur Hervé Pupier, imprévisible et indépendant de sa volonté, celui-ci s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour se substituer un ou des remplaçants, sans surcoût pour le Client. Toutefois, il s'agit d'une simple obligation de moyens, et l'impossibilité pour lui de trouver un remplaçant dans les délais impartis libérera, s'il en justifie, le formateur de toute obligation.

5.2 EN CAS DE REFUS DE LA PRESTATION PAR LE CLIENT

Dans le cas où le Client changerait d'avis et renoncerait à la prestation, l'acompte versé sera conservé ainsi que toute autre somme perçue, et le solde restera dû au formateur par le Client.

ART 6 Procédures

6.1. Inscription et Admission

L'inscription à une formation est réalisée à partir du formulaire d'inscription disponible sur le site internet de l'Organisme ou par tout autre moyen mis à disposition comme l'inscription en ligne sur la boutique du Centre. L'admission est validée après réception du dossier complet d'inscription qui vaut contrat entre les parties et du paiement de l'acompte demandé. Un entretien préalable par visioconférence ou autre moyen de communication peut être requis pour évaluer la compatibilité du projet du participant avec les exigences de la formation.

Signature

6,2. Tarifs et Modalités de Paiement

Les tarifs des formations sont indiqués sur les dossiers d'inscription de l'Organisme et sur le site internet. Le paiement peut être effectué par virement bancaire, chèque ou tout autre moyen accepté par l'Organisme. Le règlement qui correspond à 50% du montant de la formation doit être effectué le jour de l'inscription, sauf accord spécifique, et le solde le jour d'entrée en formation

6,3 Annulation et Report

En cas d'annulation par le participant :

- Plus de 60 jours avant le début de la formation : remboursement intégral des sommes versées. Cette action entraîne des frais de dossier forfaitaire de 187 Euros.**
- Moins de 60 jours avant le début de la formation : aucun remboursement ne sera effectué.**

- Après le début de la formation : aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation par l'Organisme, une solution de report sera proposée et un avoir du montant déjà versé sera effectué pour une formation ultérieure dans les 12 mois qui suivront l'annulation.

6,4 Déroulement de la Formation

Les formations se déroulent selon le calendrier et les horaires communiqués aux participants. L'Organisme se réserve le droit de modifier le programme, les horaires ou les intervenants en cas de nécessité, tout en maintenant la qualité pédagogique de la formation. Les participants ont la possibilité de venir avec leur chien en l'indiquant lors de leur inscription.

Il est interdit de travailler le chien d'un autre participant ou d'un client du Centre sur les lieux du Centre sans la présence du responsable.

6,5 Obligations des Participants

Les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur de l'Organisme, les consignes de sécurité annexées au contrat et à adopter un comportement respectueux envers les formateurs, les autres participants et les chiens présents. Toute attitude perturbatrice ou non-respect du contrat des conditions générales et du règlement intérieur pourra entraîner l'exclusion de la formation sans remboursement.

Art 7 DROIT LÉGAL DE RÉTRACTATION

7,1 GENERALITES

Le droit de rétractation permet aux consommateurs de disposer d'un délai de 14 jours pour changer d'avis en cas d'achat à distance, que ce soit sur Internet, par téléphone, etc.

Ce droit s'exerce dans le cadre d'un contrat à distance entre un professionnel et un consommateur, à la suite d'un démarchage téléphonique, sur internet ou hors établissement. L'article L221-1 du code de la consommation le définit comme « tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat »

Signature.

'article L221-18 du code de la consommation prévoit que le Client dispose que le délai de 14 jours court à compter du jour de la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation des services.

À moins que l'une des exceptions listées ci-dessous ne soit applicable, vous pouvez vous rétracter de votre commande sans donner de motif dans un délai de 14 jours courant à compter de la date à laquelle vous-même, ou un tiers désigné par vous et à compter de la date à laquelle vous avez conclu le contrat pour les prestations de services.

Vous devez nous notifier votre décision de vous rétracter de votre commande. Vous devez soumettre votre demande par courrier recommandé avec Accusé de réception à : Hervé Pupier. Montalivet 2061, Rte de Sos. 47170 Sainte Maure de Peyriac. Pour respecter la date limite de rétractation, il vous suffit d'envoyer votre demande de rétractation avant que le délai de 14 jours n'expire.

Après avoir exercé votre droit à la rétractation, vous serez remboursé de la totalité du montant que vous avez versé pour ce service, « sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter », précise l'article L221-24 du code de la consommation.

Le remboursement doit être effectué par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de l'achat (espèce, virement, carte bancaire...), sauf si vous donnez votre accord pour être remboursé par un autre moyen de paiement n'occasionnant pas de frais supplémentaire pour vous.

7,2 EXCEPTIONS AU DROIT DE RÉTRACTION

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats concernant :
- la fourniture d'un contenu numérique sans support matériel, ce qui est le cas des supports de cours envoyés par mail lors des inscriptions des formations suivantes :

- Formation éducateur canin PREMIUM**
- Formation éducateur canin**
- Formation éducateur canin technicien spécialisé**

En conséquence, le Client reconnaît que le délai de rétractation ne s'applique pas aux formations suscitées en présentiel ayant fait l'objet de l'envoi des cours théoriques dès l'inscription

Concernant les autres formations savoir :

- Formation éducation canine pour particuliers**
- Formation chiens difficiles pour particuliers**
- Formation Obéissance**

Qui ne font pas l'objet d'envoi de cours théoriques à l'inscription, le droit de rétractation de 14 jours court des l'inscription à l'une de ces formations.

Concernant les autres cas, ils ont similaires aux autres formations

Signature

Si le Client achète une formation en présentielle se déroulant moins de 14 jours après l'achat, le Client consent à l'abandon du délai de rétractation et à son droit légal de rétractation.

Les formations en ligne (e-learning) étant un contenu numérique sans support matériel, sont considérées comme des exceptions au droit de rétractation, tel que stipulé dans l'article L221-18 du code de la consommation. Tout achat est donc définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement.

ART 8 CAS DE FORCE MAJEURE

8.1. **Définition**

Sont considérés comme des cas de force majeure, les événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs aux parties, rendant impossible l'exécution des obligations contractuelles. Ces événements incluent, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles (telles que les tremblements de terre, inondations, ouragans), les actes de guerre, les actes de terrorisme, les épidémies, les pandémies, les grèves générales, les actes gouvernementaux ou réglementaires, et tout autre événement échappant au contrôle raisonnable des parties.

8.2. **Effets de la Force Majeure**

En cas de survenance d'un événement de force majeure, la partie affectée doit notifier l'autre partie par courrier recommandé avec AR, dans les plus brefs délais, en fournissant des détails sur la nature de l'événement et son impact sur l'exécution du contrat ainsi que toutes preuves y afférant. Les obligations des parties seront suspendues pendant la durée de l'événement de force majeure, sans qu'aucune des parties ne puisse être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations contractuelles.

8.3. **Durée de l'Inexécution**

Si l'événement de force majeure se poursuit au-delà d'une période de 12 mois chaque partie aura le droit de résilier le contrat par notification écrite à l'autre partie, sans qu'aucune indemnité ou remboursement ne soit due de part et d'autre.

Les parties s'engagent à se consulter pour évaluer l'impact de l'événement de force majeure et rechercher ensemble des solutions alternatives pour la poursuite de l'exécution du contrat.

8.4. **Obligations Résiduelles**

Nonobstant la survenance d'un cas de force majeure, les parties doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour minimiser les conséquences de l'événement et reprendre l'exécution de leurs obligations contractuelles dès que possible. Chaque partie supportera ses propres coûts et pertes résultant de l'événement de force majeure.

Signature

8.5 Les cas de force majeure invoqués par le client rendant impossible l'exécution du contrat momentanément ou définitivement seront examinés par le formateur afin d'y apporter une réponse adéquate par courrier ou message électronique adressé au client dans le respect du présent contrat, des conditions générales d'exécution du contrat et du règlement intérieur de l'entreprise.

ART. 9- Médiation

Médiation de la consommation – Loi applicable

En cas de conflit, chaque partie s'engage à ne pas nuire à la réputation de son co-contractant, notamment sur les réseaux sociaux. À défaut, la partie défaillante pourra faire l'objet de poursuites civiles et/ou pénales.

9.1 MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Les différends qui viendraient à se produire à propos du présent contrat et notamment de sa validité, de son interprétation ou de sa qualification, de son exécution ou de son inexécution, de son interruption ou de sa résiliation, dans lesquelles le présent contrat s'inscrirait directement devront nécessairement faire l'objet d'une recherche d'accord amiable préalable au moyen d'une médiation, via un Centre de Médiation ou un médiateur.

Le Client consommateur peut également consulter la plateforme européenne de règlement des litiges ("RLL") : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>

9.2 LOI APPLICABLE

La loi applicable à tout litige né de l'interprétation ou l'exécution du présent accord ou ses suites est la loi française interne, prise dans ses règles matérielles, hors toutes règles de conflit de lois.

9.3 CONSÉQUENCE DU PRONONCÉ JUDICIAIRE DE LA NULLITÉ D'UNE CLAUSE

Au cas où l'une quelconque des stipulations du présent accord devait être réputée non écrite ou prononcée nulle par un juge, la remise en cause de cette stipulation n'affecterait pas le reste de l'accord, sauf si l'équilibre global de ce dernier était menacé et que son anéantissement complet devait alors être prononcé.

Signature

9.4 Votre acceptation de ces conditions

En utilisant ce Site ou en nous renvoyant votre dossier d'inscription tenant lieu de contrat, vous signifiez votre acceptation de cette politique de mentions légales. Si vous n'acceptez pas cette politique, veuillez ne pas utiliser notre Site et ne pas vous inscrire ou nous renvoyer votre contrat. Si vous utilisez le Site ou renvoyez votre contrat après la modification de la présente politique de mentions légales, vous serez considéré comme ayant accepté ces modifications.

à : le: Signature précédé de la mention "lu et approuvé"

Règlement Intérieur et Conditions pour les Stagiaires et clients en Formation Terrain et salle de formation

1. Objet

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement et les consignes de sécurité à respecter au sein DE L'ORGANISME DE FORMATION HERVE PUPIER.

2. Accès à l'organisme de formation

- L'accès à l'organisme de formation est réservé aux membres inscrits, aux participants des formations et aux visiteurs autorisés par HERVE PUPIER .
- Les horaires d'ouverture du Centre sont affichés à l'entrée et sur le site internet.
- Les véhicules doivent être garés correctement sur le parking de l'organisme
- Les enfants doivent être accompagnés et sous la surveillance d'un adulte en tout temps.

3. Inscription et Admission des Chiens

- Tous les chiens doivent être inscrits et admis par le Centre avant de participer aux activités.
- Les chiens doivent être à jour de leurs vaccinations et exempts de parasites. Un certificat vétérinaire pourra être demandé.
- Concernant les chiens agressifs ou présentant des comportements dangereux pour les personnes présentes comme pour les autres chiens: ils devront être surveillés par leurs propriétaires qui devront prendre toutes mesures et précautions d'usage (Tenus en laisse obligatoire, muselières, distance des autres personnes et autres chiens respectueuses)

4. Comportement des Participants

- Les participants doivent adopter un comportement respectueux envers les autres membres, les formateurs et les chiens.
- Les participants doivent suivre les instructions des formateurs et respecter les consignes de sécurité.
- Toute attitude perturbatrice ou aggressive et tout non respect du contrat et de ces annexes pourra entraîner l'exclusion du Centre sans aucun remboursement.

5. Consignes de Sécurité

- Les chiens doivent être tenus en laisse en dehors des zones d'entraînement spécifiques.
 - Les chiens doivent être tenus en laisse sur les lieux d'entraînement.
- Ce n'est qu'à la demande du formateur HERVE PUPIER que le chien pourra être détaché et les mesures de protection ôtées.
- Les participants doivent utiliser des colliers et des laisses adaptés à la taille et à la force de leur chien et suffisamment solides.
 - Les chiens ne doivent pas être laissés sans surveillance.
- Les participants doivent ramasser les déjections de leur chien et utiliser les poubelles mises à disposition.

Signature

- Il y a lieu de prendre toutes les précautions requises lors de la sortie des box de vos chiens et tout particulièrement lorsque d'autres chiens sont à proximité ou lors du départ chaque jour ou vous pouvez être plusieurs à vouloir sortir vos chiens.
- En cas d'incident ou de blessure, il est impératif d'informer immédiatement un responsable du Centre.

6. Hygiène et Santé des Chiens

- Les chiens doivent être propres et exempts de parasites pour accéder aux installations du Centre.
- Les propriétaires doivent fournir une preuve de vaccination à jour pour leur chien.
 - En cas de maladie contagieuse, le chien ne doit pas être amené au Centre.
- Un certificat de bonne santé établi par un vétérinaire peut être demandé par le CENTRE.

-Lors de l'envoi de votre dossier d'inscription, il y a lieu de nous fournir une copie des vaccins du chien et de sa carte de tatouage. Pour les chiens catégorisés, merci de fournir une attestation d'assurance complémentaire et votre permis de détention.

7. Utilisation des Installations

- Les équipements et les installations du Centre doivent être utilisés de manière appropriée et respectueuse.
- il est interdit d'occuper le terrain d'entraînement en dehors des horaires de formation et sans la présence de HERVE PUPIER ou d'un collaborateur responsable désigné par HERVE PUPIER
- Toute détérioration ou dysfonctionnement doit être signalé immédiatement à un responsable du Centre.
 - Les zones d'entraînement doivent être laissées propres après utilisation.
- Les lieux mis à disposition des stagiaires en dehors des terrains d'entraînement à savoir :
 - La salle de formation, pièce de buvette et toilettes dont l'adresse est 8 Place Emmanuel Delbousquet à 47170 Sos doivent rester dans l'état dans lesquels vous les avez trouvés à votre arrivée. Il appartient à chacune des personnes présentes de garder les lieux propres et d'utiliser les poubelles à votre disposition pour tous détritus générés.

La présence des clients et des stagiaires est interdite en dehors des heures de formation sauf accord de HERVE PUPIER.

Ces lieux ne peuvent être utilisés pour la prise de repas et doivent être libérés lorsque HERVE PUPIER est absent, sauf accord de sa part.

- Les lieux se situant à Montalivet 2061 Rte de Sos 47170 Sainte Maure de Peyriac à savoir :
 - Le bus aménagé avec ses équipements (frigo, micro-ondes, buvette)
 - La cuisine extérieure aménagée avec ses équipements (frigo, micro-ondes, buvette)
 - Le terrain autour du terrain d'entraînement

Sont des lieux à votre disposition pour prendre vos repas et disponibles entre 12h et 14 h et lors des pauses. Ils devront rester propres et dans l'état ou vous les avez trouvés à votre arrivée. Il appartient à chacune des personnes présentes de garder les lieux propres et d'utiliser les poubelles à votre disposition pour tous détritus générés.

Ces lieux doivent être libérés dès 18h30 chaque jour de formation.

Sauf accord de HERVE PUPIER de les utiliser à d'autres fins et autres horaires, ce sont les conditions précédentes qui s'appliquent.

Signature

Dans tous les cas, est mis à votre disposition du matériel de nettoyage pour maintenir les lieux propres.

S'il manquait du matériel de nettoyage ne permettant pas de respecter ces consignes, le demander à HERVE PUPIER

· Les box et box d'attente pour les chiens.

· Les box doivent être nettoyés et désinfectés. Le matériel de nettoyage vous est fourni.

**En cas de manque de matériel ou de produits de nettoyage, en aviser immédiatement
HERVE PUPIER.**

8. Responsabilité

- Le Centre décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels des participants.

- Le Centre n'est pas responsable des accidents ou incidents survenus en dehors des activités encadrées.

10. Litiges

- En cas de litige relatif à l'application du présent règlement intérieur, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

- À défaut, le litige sera soumis à la compétence des tribunaux du siège social du Centre.

11. Modifications du Règlement Intérieur

- Le Centre se réserve le droit de modifier le présent règlement intérieur à tout moment.

- Les nouvelles dispositions seront applicables dès leur publication et affichage au Centre et sur le site internet.

12. Acceptation du Règlement Intérieur

- L'inscription et la participation aux activités du Centre impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur par les participants.

Fait à SAINTE MAURE DE PEYRIAC, le 3 septembre 2024

HERVE PUPIER

LIEU DIT MONTALIVET. 2061 ROUTE DE SOS.47170 SAINTE MAURE DE PEYRIAC

Contact : Hervé Pupier Tel : 0624509383 Mail : hp@hervepupier.com

Site internet : www.hervepupier.com

à : le: Signature précédé de la mention "lu et approuvé"